
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 23 septembre 2015 à 19 h
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

Mme Monique Vallée, conseillère de ville

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Morin, directeur d'arrondissement
Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Hellen Dionne, Secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

CA15 20 0551

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10 - Présentation du budget de fonctionnement 2016

Chers collègues du conseil,
Mesdames, Messieurs,
Bonsoir.

Je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée spéciale du conseil et je vous remercie de votre présence et de votre intérêt.

Bien qu'aucune disposition légale ne nous oblige à procéder ainsi, je vais résumer aux citoyens présents les grandes lignes du prochain budget, avant de le soumettre à l'adoption par les membres du conseil d'arrondissement. Je vais aussi rappeler les principaux projets d'investissement prévus en 2016 et qui figurent au programme triennal d'immobilisations adopté le 8 septembre.

Le rétablissement du financement de LaSalle se poursuit

L'année dernière, l'administration Coderre-Desrochers a dévoilé les résultats d'une évaluation complète des budgets que devraient recevoir les arrondissements, pour fournir les services à leurs citoyens. C'est la Réforme du financement des arrondissements, ou RFA. Elle prévoit que, sur une période de transition de 5 à 10 ans, certains vont recevoir moins de financement, alors que d'autres en recevront davantage. C'est le cas de LaSalle, qui va recevoir 1,898 millions de dollars de plus par année pendant cinq ans. À terme, en 2019, notre budget annuel sera donc augmenté de 9,5 millions.

Je tiens à saluer l'administration Coderre-Desrochers pour avoir été de l'avant avec cette réforme courageuse, sans laquelle LaSalle serait demeuré chroniquement sous-financé. L'ajustement à la hausse du financement de LaSalle n'est toutefois pas un hasard. Pendant des années, à la présentation de notre budget, nous avons répété que LaSalle ne recevait pas le niveau de financement qui correspond aux services que notre arrondissement doit livrer. Cette étude l'a enfin prouvé.

En 2015, nous avons reçu la première tranche du rétablissement de notre financement sur cinq ans. C'est ce qui nous a permis, pour la première fois depuis plusieurs années, de boucler notre budget sans recourir à nos surplus. Les surplus accumulés sont un élément essentiel de la bonne gestion d'une administration publique. Cette réserve financière permet de palier aux imprévus et de participer à des ententes de financement avec d'autres gouvernements. Il serait irresponsable de ne pas reconstituer ces réserves, dans lesquelles nous avons dû piger pendant trop d'années pour éviter d'augmenter la taxe locale sur les services.

Baisse de la taxe sur les services

L'an dernier, nous avons promis de penser aux contribuables laSallois dès qu'une marge de manoeuvre budgétaire pourrait être dégagée. Ce sera le cas en 2016, grâce au versement de la 2e tranche du rétablissement de notre financement par la Ville de Montréal, mais aussi grâce à la gestion rigoureuse de nos dépenses. Tout en nous assurant que les citoyens reçoivent l'ensemble des services auxquels ils ont droit, nous avons dégagé le maximum de marge de manoeuvre possible pour alléger le fardeau fiscal des propriétaires laSallois. Il me fait donc plaisir de vous annoncer que l'arrondissement est en mesure de baisser la taxe locale de 1 million de dollars dès 2016. Cela représente une diminution de 11 % de la taxation locale globale, mais de 20 % de la taxe locale sur les services. Un million de \$ que les propriétaires laSallois garderont dans leurs poches en 2016, mais aussi les années subséquentes.

Abolition de la tarification volumétrique de l'eau

Ces derniers jours, vous avez peut-être lu dans le Messenger LaSalle ou dans La Presse que mes collègues et moi avons décidé d'abandonner la tarification volumétrique de l'eau pour le secteur résidentiel. Cela signifie que les familles laSalloises ne recevront plus de factures lorsqu'elles

dépassent la consommation forfaitaire prévue au règlement. Même si la grande majorité des factures d'excédent d'eau n'était que de 20 ou 30 dollars, une toilette qui fuit pouvait entraîner un excédent de plusieurs centaines de \$. Les familles de LaSalle n'auront plus à composer avec ce risque.

Cette décision n'a aucun impact sur la tarification fixe, qui reste à 40 \$. La perte des revenus d'excédent d'eau sera absorbée à même les économies réalisées par l'arrondissement et la Ville dans leurs dépenses de facturation de l'eau du secteur résidentiel. Je souligne que nous maintenons la facturation au volume pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel.

Le budget 2016

Pour l'année 2016, le budget de l'arrondissement de LaSalle a été établi à 43 563 900 \$. Ce budget est constitué :

- d'un transfert budgétaire de 34 383 300 \$ de la Ville de Montréal;
- d'une somme de 7 916 700 \$ en taxation locale, qui comprend l'espace fiscal et la taxe locale sur les services, en baisse de 1 million de \$ par rapport à 2015;
- et des revenus pour l'arrondissement estimés à 1 263 900 \$.

Dépenses et revenus

Le document de trois pages déposé sur la table à l'entrée de la salle vous donne la ventilation détaillée des dépenses - par activité et par objet - et les revenus anticipés pour 2016. Les rubriques qui figurent sur ces tableaux sont établies selon les normes du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Les montants du budget 2015 sont également indiqués à titre de comparaison.

Programme triennal d'immobilisations

Le programme triennal d'immobilisations 2016-2018, qui prévoit des investissements de 15 396 000 \$, a été adopté le 8 septembre dernier. C'est la synthèse des investissements que LaSalle va consentir pour maintenir ses infrastructures, pour préserver la qualité des services aux citoyens et entretenir les équipements collectifs. Spécifiquement pour l'année 2016, le PTI prévoit 5 132 000 \$ en projets.

Le plus gros investissement, soit 2 400 000 \$, ira à notre programme de réfection des parcs et piscines. Je pense que la fin d'été caniculaire que nous venons de connaître prouve une fois de plus que les 8 piscines publiques extérieures de LaSalle comptent parmi les équipements municipaux les plus appréciés des LaSallois. Saint-Laurent et LaSalle sont les seuls arrondissements à compter 8 piscines extérieures. Mais ces piscines ont toutes été construites il y a plus de cinquante ans et elles accusent de l'âge. Nous allons donc poursuivre la rénovation complète des piscines en 2016, non seulement pour les mettre aux normes, mais aussi pour en améliorer l'accès.

Notre programme de réfection de bâtiments accaparrera 1 232 000 \$ de nos investissements. Notre parc de bâtiments est très fréquenté et fort apprécié des citoyens. Nous avons la responsabilité de le maintenir en bon état. De plus, comme chaque année, nous réservons une part de nos investissements au programme de réfection routière. En 2016, une somme de près d'un million de dollars sera investie dans nos rues et nos trottoirs. Enfin, nous poursuivons le renouvellement de notre parc de véhicules à hauteur de 600 000 \$.

Mes collègues et moi vous avons présenté ce soir un budget équilibré et rigoureux, qui reflète la vision du conseil pour 2016. Voici des dossiers inscrits dans la planification 2016 et dans celle des prochaines années :

- alléger le fardeau fiscal des LaSallois à mesure que le financement de l'arrondissement est rétabli par la Ville centre;

- maintenir une gestion rigoureuse des dépenses et élaborer un plan de relève de la main d'oeuvre;
- réaliser un plan local de déplacements;
- poursuivre avec la Ville de Montréal la planification et la réalisation des nombreux projets que nos citoyens attendent, comme :
 - o la rénovation de l'ancien hôtel de ville pour nos associations et organismes culturels;
 - o la rénovation du moulin Fleming;
 - o la passerelle piétonne et cycliste Lapierre;
 - o l'oeuvre d'art public du 100e et le pavillon d'accueil au parc des Rapides;
 - o l'agrandissement de la bibliothèque;
 - o l'amélioration du lien routier entre Lachine et LaSalle, etc.
- assurer l'alimentation du secteur ouest de LaSalle avec de l'eau de Montréal et solutionner les problèmes d'eau brouillée dans certaines rues;
- poursuivre la mise en valeur du potentiel de développement résidentiel pour accueillir de nouvelles familles;
- mettre en valeur les percées visuelles sur le fleuve;
- et assurer l'avenir de notre arrondissement, de ses infrastructures et de sa mission, parce que LaSalle est notre milieu de vie.

Merci de votre attention et bonne soirée

CA15 20 0552
Approbation du budget 2016

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2016 et de le transmettre au comité exécutif de la ville de Montréal..

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1153035014

CA15 20 0553
Période de questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément à l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal.

<u>Questions posées par</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>
M. Steven Laperrière	Centralisation de services Infrastructures – nouveau développement

60.01

CA15 20 0554

Levée de la séance

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

Cette séance est déclarée levée à 19 h 14.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements, résolutions et ordonnances ci-dessus relatés sont approuvés.

Tous et chacun des règlements, résolutions et ordonnances ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2015.